



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE SAINT-JOSEPH

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 06 JUIN 2019**

**DELIBERATION N° : 20190606\_39**

**OBJET :** Budget 2019

Attribution d'une subvention  
complémentaire à l'ASSOCIATION LES  
AMIS DE CAYENNE  
Approbation de l'avenant N°1

NOTA : Le Maire certifie que le compte  
rendu de cette délibération a été affiché à  
la porte de la Mairie, le : **17 JUIN 2019**

Nombre des conseillers en exercice :  
**39**

Présents	27
Procuration	6
Votants	33
Abstention	0
<b>Exprimés</b>	<b>33</b>

L'élu délégué  
Christian LANDRY



L'an deux mille dix neuf, le six juin à dix-sept heures trente deux minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick LEBRETON - MAIRE

**Présents**

LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; BAUSSILLON Inelda ; MUSSARD Harry ; MUSSARD Rose Andrée ; VIENNE Axel ; BATIFOULIER Jocelyne ; YEBO Henri Claude ; LEBRETON Blanche ; LEBON Jean Daniel ; LEJOYEUX Marie Andrée ; MOREL Harry Claude ; GERARD Gilberte ; LEBON Guy ; VIENNE Raymonde ; KERBIDI Gérald ; JAVELLE Blanche Reine ; GRONDIN Jean Marie ; NAZE Jean Denis ; HUET Marie Josée ; HUET Henri Claude ; COURTOIS Lucette ; ETHEVE Corine ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; GEORGET Marilyne ; GUEZELLO Alin ; FRANCOMME Brigitte

**Absents – Représentés**

HOAREAU Claudette représentée par LEBRETON Blanche  
LEBON Marie Jo représentée par NAZE Jean Denis  
PAYET Yannis représenté par BAUSSILLON Inelda  
HOAREAU Sylvain représenté par LEJOYEUX Marie Andrée  
FONTAINE Olivier représenté par FRANCOMME Brigitte  
PAYET Priscilla représentée par GUEZELLO Alin

**Absents**

HOAREAU Jeannick ; BOYER Julie ; ASSATI Marie Pierre ; RIVIERE François ; GUEZELLO Rosemay ; MALET Harry

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Guy LEBON, 13<sup>ème</sup> adjoint, a été désigné à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

## Séance du 06 juin 2019



**DÉLIBÉRATION N° : 20190606\_39**

**OBJET :**

**Budget 2019  
Attribution d'une  
subvention  
complémentaire à  
l'ASSOCIATION LES  
AMIS DE CAYENNE  
Approbation de  
l'avenant N°1**

### **NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE**

#### **Le Maire expose :**

L'association LES AMIS DE CAYENNE a bénéficié, par délibérations du conseil municipal n°20181213\_45 du 13 décembre 2018 et n° 20190408\_40 du 08 avril 2019, d'une subvention de 17 000,00 €, ainsi que diverses aides en nature dont des prestations de service acquises par la commune pour un montant global de 27 500,00 € au titre de l'année 2019.

Dans le respect de son objet statutaire, l'association souhaite poursuivre un projet intitulé « *Alon boug' pou not kartié* », inscrit à la programmation 2019 de la politique de la ville avec une participation financière communale d'un montant de 6 000,00 €.

Ce projet permettra le développement de nouvelles animations par l'association, sur demande des habitants du quartier de Cayenne, avec notamment la mise en place de groupes de danses intergénérationnels ainsi qu'un atelier musique (dont la confection des instruments).

Pour ce faire, des partenariats sont établis avec des jeunes du quartier qui ont déjà fait valoir leur expérience dans le milieu de la musique, ainsi qu'avec d'autres partenaires associatifs actifs dans ces domaines. La fête de Cayenne constituera une vitrine importante pour la valorisation de l'ensemble de ces activités tout en assurant le renforcement de la dynamique de quartier portée par l'association.

Cette action 2019 de la politique de la ville a été validée lors du comité de pilotage du 24 mai 2019.

Afin de permettre la réalisation de ce projet, il convient de délibérer sur l'attribution d'une subvention 2019 complémentaire à allouer à ladite association.

Par conséquent, il est demandé au conseil municipal :

- d'attribuer à l'association LES AMIS DE CAYENNE une subvention complémentaire d'un montant de 6 000,00 € au titre de la politique de la ville pour le projet mentionné ci-dessus ;
- d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention financière ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.



**Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,**

**Vu le Code général des collectivités territoriales,**

**Vu les délibérations du conseil municipal n°20181213\_45 du 13 décembre 2018 et n°20190408\_40 du 08 avril 2019,**

**Vu la note explicative de synthèse n°39,**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

**Présents : 27**

**Représentés : 6**

**Pour : 33**

**Abstentions : 0**

**Contre : 0**

**Article 1<sup>er</sup> .-** **ATTRIBUE** à l'association LES AMIS DE CAYENNE une subvention complémentaire d'un montant de 6 000,00 € au titre de la politique de la ville pour le projet intitulé « *Alon boug' pou not kartié* ».

**Article 2.-** **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention financière ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

**Article 3.-** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire par télétransmission en  
Préfecture le :

Et publication ou notification

Du :

Pour extrait certifié conforme,

L'élu délégué

Christian LANDRY

